



Boostheat

Assemblée générale du 10 juin 2024

Communication du commissaire aux comptes
faite en application de l'article L. 821-10 du Code de commerce

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG Audit
Immeuble Le Blasco
966, avenue Raymond Dugrand
CS 66014
34060 Montpellier

Tél. : +33 (0) 4 67 13 31 00
www.ey.com/fr

Boostheat

Assemblée générale du 10 juin 2024

Communication du commissaire aux comptes
faite en application de l'article L. 821-10 du Code de commerce

A l'Assemblée Générale de la société Boostheat,

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport sur les comptes annuels et notre rapport spécial sur les conventions réglementées n'ont pas pu être mis à votre disposition dans le délai prévu par l'article R. 225-89 du Code de commerce, les informations et éléments nécessaires à leur établissement nous ayant été communiqués tardivement.

Montpellier, le 7 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Marie-Thérèse Mercier